

Référendum contre la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 82 803 signatures déposées, 81 744 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à: Union syndicale suisse, «Non au travail du dimanche!», case postale, 3000 Berne 23 et Travail.Suisse, case postale 5775, 3001 Berne.

7 février 2005

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2004 5109

**Référendum
contre la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail
dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	9 887	30
Berne	12 936	28
Lucerne	3 062	0
Uri	625	38
Schwyz	1 165	3
Obwald	183	0
Nidwald	197	0
Glaris	123	2
Zoug	524	0
Fribourg	3 611	40
Soleure	2 246	10
Bâle-Ville	2 876	0
Bâle-Campagne	2 504	27
Schaffhouse	958	5
Appenzell Rhodes-Ext.	460	2
Appenzell Rhodes-Int.	37	0
Saint-Gall	5 120	2
Grisons	1 618	6
Argovie	5 657	15
Thurgovie	1 793	40
Tessin	7 743	24
Vaud	5 423	725
Valais	4 664	17
Neuchâtel	3 061	8
Genève	3 762	26
Jura	1 509	11
Suisse	81 744	1 059